



Opération de chargement

Nos équipes procéderont au chargement de la neige dès 4 h du matin la nuit prochaine. L'opération devrait se terminer en fin d'après-midi le 22 janvier. Veuillez porter une attention particulière à la signalisation.

Note : le déneigement du secteur Nord est effectué par un entrepreneur privé et le secteur Sud par les employés de la Ville.

Stationnement

Le stationnement est interdit sur la voie publique pendant les opérations de déneigement.

Ainsi, l'interdiction de stationnement est en vigueur pour la nuit du 21 au 22 janvier.

En cas de doute au sujet du stationnement, veuillez communiquer avec la patrouille municipale (514 457-1001).

Rappels

Il est strictement interdit de pousser, jeter ou déposer de la neige ou de la glace sur le domaine public. Assurez-vous d'en aviser votre entrepreneur, le cas échéant. Des amendes seront remises aux contrevenants.

La collecte des ordures ménagères aura lieu comme prévu le mardi 22 janvier. Nous vous rappelons que vos bacs doivent être déposés en bordure de rue avant 7 h le jour de la collecte. Assurez-vous que les bacs sont visibles et positionnés à 1 m (3 pieds) du bord de la rue ou du trottoir de façon à **ne pas gêner le déneigement** de la voie publique.

Aussi, surveillez l'état de vos toitures afin qu'aucune accumulation de neige, de glace ou de glaçons puisse s'en détacher et causer un accident.

Pour des raisons de sécurité, ne laissez pas les enfants jouer en bordure de rue. En jouant, ils pourraient glisser sur la chaussée. En tout temps, surveillez ce type de jeux durant l'hiver.

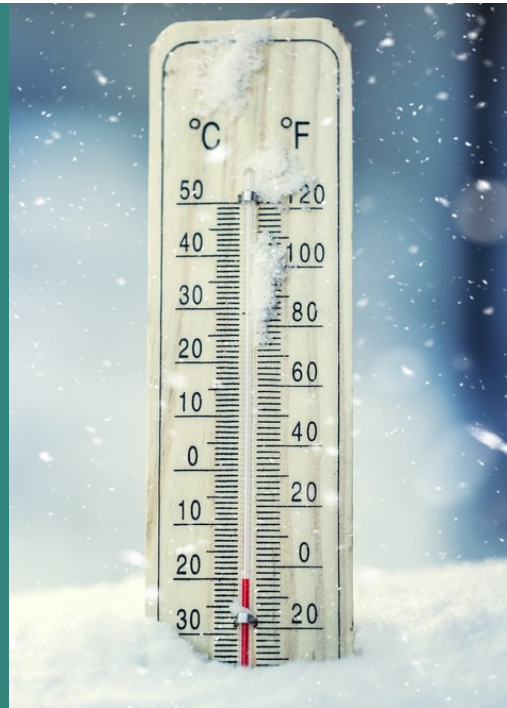
Froid extrême

En hiver, nous devons tous adopter des comportements sécuritaires pour protéger notre santé. Voici quelques conseils à suivre pour rester en santé :

- Maintenez la température ambiante de votre demeure à au moins 19 °C
- Calfeutrez les portes et fenêtres pour empêcher les infiltrations d'air froid
- Si vous utilisez un poêle à bois ou un système de chauffage d'appoint, assurez-vous que la pièce soit bien aérée
- Habillez-vous en mettant plusieurs couches de vêtements.

- Prenez un soin particulier à bien vous couvrir la tête, le nez, la bouche, le cou, les mains et les pieds.
- Si vous devez rester à l'extérieur pour une longue période, prenez des répités dans des endroits chauds et à l'abri du vent.

[En savoir plus](#)



Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue
109, rue Sainte-Anne, Sainte-Anne-de-Bellevue, Qc, H9X 1M2
Téléphone: 514 457-5500 Courriel: info@sadb.qc.ca



ENVOYER À UN AMI



SITE WEB

